

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) – Résidence « La Passerelle » à Issoire

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : LEGENDRE Denis

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 97

- Titulaires : 92

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 8

Votants : 113

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (97)

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	
CALISTE Yolande (S)	DUBOST Philippe	
ALBARET Christophe	DUTHEIL Nathalie	
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERNARD Jean-Paul		PRUNIER Jean-Pierre
	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
		RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella		
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUX Marie-Pierre
	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	PLANCHAT-HERY Claire (S)
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LENEGRE Jean-Louis	THALAUD François
CORREIA Emmanuel		THERME Jacques
COSTE Yves	LIGNIERE Frédéric	THEVENET Emilie
COSTON David	LIVET Bertrand	
		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

ABSENTS EXCUSES : (8) BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; ROCHETTE Christophe ; WALTER Christian ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Depuis son ouverture et conformément à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles, le Foyer Jeunes travailleurs – Résidence « La Passerelle », a mis en place un Conseil de la Vie Sociale.

Conformément à l'article D311-3 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil de la Vie Sociale est mis en place notamment lorsque l'établissement assure un hébergement ou un accueil de jour continu.

Le Conseil de la Vie Sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil. Il a notamment comme champs de compétences :

- Le fonctionnement de l'établissement ;
- L'organisation interne à l'établissement et la vie quotidienne ;
- Les activités et animations socio-culturelles ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature et les prix des services rendus ;
- L'affectation des locaux collectifs et l'entretien des locaux ;
- Les relogements prévus en cas de travaux et/ou de fermeture ;
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Les avis et les propositions adoptés par les membres du Conseil de la Vie Sociale font l'objet d'un relevé de conclusions qui est adopté avant ou lors de la prochaine réunion.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit deux fois par an et comprend au moins :

- Deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ;
- S'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux ;
- Un représentant du personnel ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Le Conseil de la Vie Sociale du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence « La Passerelle », est actuellement composé de :

- 3 représentants des résidents et leurs suppléants ;
- 1 représentant des familles ou des représentants légaux ;
- 1 représentant délégué du personnel ;
- 1 représentant de l'Agglo Pays d'Issoire et son suppléant.

Le CVS peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour. Aussi, le responsable de l'établissement et la directrice des solidarités de l'Agglo Pays d'Issoire participent aux réunions avec voix consultative.

Il est rappelé que suite à l'installation du nouvel organe délibérant de l'Agglo Pays d'Issoire, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant d'API au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence « La Passerelle » à Issoire.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire les représentants suivants :

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
LEGENDRE Denis	FAURE Jérôme

En ce qui concerne les désignations de membres, le principe est le vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social ;

VU le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblés ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que suite à l'installation du nouvel organe délibérant de l'Agglo Pays d'Issoire il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant d'API au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence « La Passerelle » à Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 113

- Pour : 113
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De procéder à la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Conseil de vie sociale du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence « La Passerelle » à Issoire à scrutin public et à main levée ;
- De désigner les représentants suivants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Conseil de vie sociale du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence « La Passerelle » à Issoire :

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
LEGENDRE Denis	FAURE Jérôme

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le / /2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le / 11 /2020